

Charte de partenariat pour une alimentation durable

Entre

La Fédération **Saveurs Commerce** qui est une organisation professionnelle qui représente plus de 12 000 commerçants spécialisés en fruits et légumes, qu'ils exercent leur activité en magasin, au sein des marchés couverts ou sur les marchés,

Et

L'Association **Demain la Terre** qui regroupe partout en France des producteurs de fruits & légumes frais et transformés autour d'un projet commun d'agriculture responsable, concrétisé par la Charte Demain la Terre® visible sur les produits commercialisés,

Considérant que les parties signataires partagent les mêmes valeurs visant à assurer aux consommateurs des fruits et légumes bons pour la santé, respectueux de l'environnement, produits de façon responsable et valorisant la diversité des terroirs français ainsi que les savoir-faire,

Considérant que les parties signataires représentent des entreprises ancrées dans les territoires qui contribuent au développement économique local,

Considérant que le consommateur est au cœur de leur préoccupation, les parties signataires souhaitent :

- assurer la sécurité des denrées alimentaires,
- prendre en compte la santé du consommateur à long terme, participer à la diversité des goûts et à la promotion du patrimoine culinaire,
- l'éduquer à une consommation responsable pour lutter contre le gaspillage alimentaire,
- faciliter l'accès de tous à l'alimentation,
- communiquer sur leurs engagements,

Considérant que les parties signataires partagent les mêmes enjeux visant à préserver la biodiversité et à sauvegarder le plus possible les ressources naturelles, tout en œuvrant à une meilleure gestion des déchets,

Considérant que les relations et conditions de travail au sein des entreprises à taille humaine que représentent les parties signataires sont des facteurs essentiels à la performance de celles-ci, elles souhaitent promouvoir le bien-être au travail, les bonnes pratiques de fidélisation des collaborateurs, ainsi que les actions de formation.

Conviennent :

- De mettre en avant ce partenariat ainsi que la démarche et les produits labellisés de Demain la Terre dans les axes de communication initiés par les parties signataires,
- De faire connaître et valoriser les produits de Demain la Terre auprès des commerçants spécialisés en fruits et légumes. Pour ce faire, des actions de communication, de mise en avant de produits, de dégustations au sein des points de vente doivent être déployées pour faire connaître le label, la démarche, la gamme de produits dédiés au commerce spécialisé,
- De promouvoir des relations client-fournisseur équilibrées et transparentes fondées sur la confiance et le respect,
- De travailler conjointement pour faire connaître le label auprès des clients des points de vente. Cette action passera par la rédaction de messages pédagogiques en direction du consommateur et sur la manière dont ils devront être diffusés. Une attention particulière devra être portée sur la signalétique des produits,
- De favoriser les échanges et les bonnes pratiques entre les parties signataires pour renforcer la production française de fruits et légumes et le commerce de proximité,
- D'organiser des visites et des rencontres à la fois chez les producteurs adhérents à Demain la Terre et au sein des points de vente des Primeurs adhérents afin de renforcer le dialogue et mieux comprendre les valeurs portées par nos entreprises,
- D'associer voire de s'appuyer sur le circuit du commerce spécialisé pour décliner certains axes clés de Demain la Terre, notamment la sensibilisation du consommateur,
- De développer des solutions pour répondre au mieux aux contraintes logistiques des différents acteurs dans une logique de protection de l'environnement. A cet égard, un effort particulier devra être apporté aux emballages et conditionnements des produits,

- D'organiser des points réguliers pour mesurer l'avancée de ce partenariat et mettre en œuvre des axes d'amélioration,
- De renforcer le dialogue entre nos deux organisations afin de construire un partenariat durable.

Paris, le 24 septembre 2019



Christel TEYSSÉDRE
Présidente de Saveurs Commerce



Geoffroy CORMORECHE
Président de Demain la Terre

Annexe 1 - Liste des premières actions prévisionnelles de mise en œuvre de la présente Charte

Période : 2^{ème} semestre 2018 – 1^{er} semestre 2020

La liste et le calendrier prévisionnels ci-dessous ne sont pas limitatifs et préservent leur caractère prévisionnel. Certains points pourront être abandonnés ou renforcés en fonction des contraintes de chacune des deux parties, du calendrier et/ou du résultat d'autres actions.

Été 2018 : premiers échanges avec le réseau de distribution des grossistes sur carreaux afin d'envisager leur collaboration voire leur intégration dans la mise en œuvre de la présente Charte

Septembre 2018 : intervention de Demain la Terre au Conseil d'Administration de Saveurs Commerce

Automne 2018 : intervention de Demain la Terre en Assemblée Générale de Saveurs Commerce afin de recueillir les intentions de participation de détaillants à des projets pilotes de mise en avant des produits Demain la Terre

Hiver 2019 : établissement de la liste des grossistes avec lesquels travaillent les adhérents de Demain la Terre et des éléments de communication possibles à mettre en place en magasin

Septembre 2019 : médiatisation de la signature de la Charte de partenariat

Automne 2019 : animations en magasin en lien avec les 15 ans de l'Association Demain la Terre avec un kit de communication spécifique

A partir de l'automne 2019 : présentation d'un producteur/un produit par mois en fonction de la saisonnalité dans le magazine CAPS de Saveurs Commerce

Début 2020 : groupe de travail pour projets pilotes de mise en avant des produits Demain la Terre (messages et outils de communication), tests en magasins

Printemps 2020 : déploiement des solutions retenues

AT CC